



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2014 -

SOMMAIRE

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 AVRIL 2014.....	3
N° 2 - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS	4
N° 3 - PROGRAMME DE VOIRIE 2014 – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF.....	4
N° 4- OUVERTURES DE POSTES DE NON-TITULAIRES AU TITRE D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DE VACATAIRES EN ETE	4
N° 5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION SEPIA.....	5
N°6 - ADMISSION DE CREANCE EN NON-VALEUR	5
N° 7 - PROPOSITION DE CESSION DE TERRAIN AU LIEUDIT 'MEYERACKER » A LA COMMUNE	5
N° 8 - PRISE EN CHARGE DE PERTE DE SALAIRE POUR UN SAPEUR-POMPIER – REGULARISATION 2013	6
N° 9 - FIXATION DU CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2014.....	
POINT SUR LES TRAVAUX.....	7
INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	10

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
Mme	Martine	OULBANI	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
Mme	Marie-Madeleine	LAGROLA	Conseillère Municipale
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme	Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
Mme	Séverine	DREYER	Conseillère Municipale
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etait absent avec pouvoir de vote :

Monsieur Richard LOCATELLI a donné procuration à Monsieur Francis ALLONAS, Maire.

Etait absent à l'ouverture de la séance et pour le vote du point n° 1 :

Monsieur Lucien DIERSTEIN

Etait absent excusé : Monsieur Jean-Denis HANS

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services.

L'an deux mil quatorze le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaients présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Madame Martine OULBANI a été désignée comme secrétaire de la présente séance.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y ajouter un point, concernant la régularisation d'un remboursement sur salaire à un Sapeur Pompier.

Le Conseil Municipal accepte cette modification qui fera l'objet du point n° 8.

Monsieur le Maire ouvre alors la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 AVRIL 2014

Madame Séverine BERNADINO a constaté une erreur dans la délibération N° 3 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'agit en effet, d'une erreur matérielle de rédaction : le nom de Madame Séverine BERNARDINO doit être substitué à celui de Madame Séverine DREYER.

La délibération n° 3 du 17 avril 2014 sera rectifiée en ce sens.

Le compte rendu du 17 avril 2014 n'appelant aucune autre remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↩ **FIXE** les montants des subventions aux associations au titre de l'année 2014 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2014
Amicale des Sapeurs Pompiers (1€/habitant):	1 331.00 €
Société d'Arboriculture :	702.00 €
Société de Musique ALSATIA	1 719.00 €
Cercle Sainte-Marie :	1 719.00 €
Chorale Sainte-Cécile :	970.00 €
Eperviers du Treh :	515.00 €
Société de Tir :	594.00 €
Association Sportive d'ODEREN :	1 221.00 €
AAPPMA Haute-Thur :	791.00 €
Fond de Solidarité Logement :	128.00 €
Odr'Anim :	515.00 €
Coopérative scolaire Ecole Elémentaire :	300.00 €
Amicale des Donneurs de Sang : (0,295 €/habitant)	392.00 €
Ass. le Markstein ça vous gagne :	505.00 €
Restos du Cœur :	156.00 €
Club Vosgien :	156.00 €
St-Vincent de Paul :	156.00 €
Club de Loisirs :	515.00 €
Conseil Municipal des Jeunes :	515.00 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	2 000.00 €

↩ Autres subventions :

Bibliobus, société des amis de la bibliothèque	122.00 €
Groupement d'Action Sociale	720.00 €
Delta Revie Haut-Rhin (DCM du 05/09/2013)	230.00 €
TOTAUX	15 972 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2014.

Le Conseil Municipal précise cependant que dans le cas où aucun représentant de la Commune n'a pu assister à la dernière assemblée générale de l'une ou l'autre association, les subventions définies ci-dessus ne pourront être versées que sous réserve de communication préalable par les associations de leur bilan financier ainsi que du procès-verbal de leur assemblée générale.

N° 3 - PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2014 -APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF :

Monsieur le Maire rappelle que les enrobés doivent être réalisés suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, rue Bel Air, rue du Gomm, rue du Réservoir, et rue Durrenbach.

Il présente le plan des travaux ainsi que l'étude d'avant-projet décomposée ainsi :

- Tranche ferme d'un montant global de 79 162.00 € HT – 94 994.40 € TTC
- Tranche conditionnelle d'un montant de 19 445.00 € HT – 23 334.00 € TTC

La tranche conditionnelle comprend les travaux Rue du Réservoir.

Il précise que ce dossier a été soumis à l'examen de la commission Permanente du Conseil Général dans le cadre du dispositif de « Projet d'Intérêt Local » et qu'il bénéficiera à ce titre d'une subvention calculée sur le montant de l'estimation réalisée en 2013. Un dossier complémentaire pourra être déposé pour les attributions de subventions en 2015.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avant-projet du programme de voirie 2014 arrêté comme suit :
 - o Tranche ferme d'un montant global de 79 162.00 € HT – 94 994.40 € TTC
 - o Tranche conditionnelle d'un montant de 19 445.00 € HT – 23 334.00 € TTC
- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet ARCHIMED à STRASBOURG
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation dans le cadre de la procédure adaptée des Marchés Publics
- **DECIDE** de solliciter les aides financières dont peuvent bénéficier ces travaux auprès du Conseil Général du Haut-Rhin
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014.

N° 4 – OUVERTURE DE POSTES DE NON TITULAIRES AU TITRE D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DES VACATAIRES PENDANT L'ETE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

La commune se trouvant confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (surcharge de travail estival au regard du personnel en congés d'été dans le service technique notamment), Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents non titulaires à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoints techniques chargés d'exécuter des travaux d'entretien des espaces publics et naturels, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face aux besoins occasionnels précités, des agents non titulaires à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ;
- **PRECISE que** la rémunération des agents non titulaires s'effectuera par référence à l'indice brut 330, indice majoré 316 ;
- **AUTORISE** en conséquence le maire à signer les arrêtés d'engagement (il est prévu au total 8 agents (par binôme sur 3 semaines) répartis sur une période courant de mai à septembre.
- **PRECISE que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

N° 5 – DEMANDE D' AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION SEPIA (SUICIDE ECOUTE PREVENTION INTERVENTION AUPRES DES ADOLESCENTS).

L'association Sépia intervient dans tout le département du Haut-Rhin, en milieu scolaire, voire à domicile ou tout autre lieu, pour la prise en charge des jeunes en situation de mal-être.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'association Sépia, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organismes et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

N°6 – ADMISSION DE CREANCE EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable suivante :

- **Budget Principal :**

Exercice 2010- Titre de recette n° 45– Location d'un garage communal : 287.80€

N° 7 – PROPOSITION DE CESSION DE TERRAIN PAR LES HERITIERS MUNSCH A LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les héritières de Monsieur Joseph Munsch, propriétaires des parcelles cadastrées section 3 :

- n° 43- 4 Grand'rue – Contenance : 8,08 ares

➤ n° 44 - Meyeracker – Contenance : 4,23 ares

Les intéressées proposent leurs parcelles à la vente, et souhaitent connaître la position de la commune, car en 2005, la commune s'était montrée intéressée par ces terrains. La perspective de créer un lotissement à cet endroit avait alors été évoquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas donner suite à ce dossier, le projet de création d'un lotissement n'ayant plus cours.

N° 8 - PRISE EN CHARGE DE PERTE DE SALAIRE POMPIER

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'attestation de salaire concernant le pompier David GEORGET relative à une intervention qui s'est déroulée le 14 novembre 2013, soit une perte de salaire de 83.51 € ;

Le Conseil Municipal ;

Vu l'attestation de perte de salaire établie en 2013 concernant le pompier David GEORGET ;

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge la perte de salaire du pompier David GEORGET à hauteur de 83.51 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs ;

- **Lui donne** tous pouvoirs à cet effet ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2014.

N° 9 – FIXATION DU CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les dates prévisionnelles des prochaines séances du Conseil Municipal en 2014 comme suit :

JEUDI 19 JUIN 2014

JEUDI 24 JUILLET 2014

JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014

JEUDI 16 OCTOBRE 2014

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014

...

AUTRES DATES A RETENIR :

13 SEPTEMBRE 2014 : SORTIE FORET

29 NOVEMBRE 2014 : REPAS DE FIN D'ANNEE

6 ET 7 DECEMBRE : BREDALAMARK

7 DECEMBRE : MESSE - SAINTE BARBE

14 DECEMBRE : REPAS DES AINES

10 JANVIER 2015 : VŒUX DU MAIRE

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Noel DELETTRE, Adjoint aux travaux, communique que les travaux de fleurissement sont en cours, et pour l'anecdote, que les suspensions seront garnies de géraniums de couleur rouge exclusivement. Il souligne le problème qui se pose à l'aire de jeux, réservée

théoriquement aux plus petits, mais devenue le point de rencontre des jeunes ados qui gênent l'utilisation des agrès, voire utilisent eux-mêmes les installations au risque de les dégrader. Il dresse ensuite le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 2 mai 2014.

Commission des travaux du 02 Mai 2014

COMPTE RENDU

REUNION ORGANISEE PAR	Noël Delette
TYPE DE REUNION	Réunion sur le terrain
ANIMATEUR	Noël Delette
SECRETAIRE	Noël Delette
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Eliane Wyss (Adjointe) Armand Weiss (Adjoint) Caroline Zagala (Conseillère municipale) Martine Oulbani (Conseillère municipale) Séverine Bernardino (Conseillère municipale) Richard Locatelli (Conseiller municipal) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Raymond Zussy (Technicien coopté) Yves Walch (Technicien coopté) Jean-Pierre Grunenwald (Service technique) Richard Schilling (Service technique)
ABSENTS EXCUSÉS	Jocelyne Perrin (DGS) Marie Lagrola (Conseillère municipale)

POINT N°1	Mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement des bâtiments communaux 48 Grand' Rue (ancienne poste), 51 Grand' Rue (Local Pompiers), 54 Grand' Rue (Mairie école), 53 Grand' Rue (Presbytère)	
	Les bâtiments communaux ont été contrôlés sur leur conformité en matière de branchements d'évacuation des eaux usées domestiques. Les contrôles font apparaître des dysfonctionnements mineurs qu'il y a lieu de corriger afin de se mettre en conformité avec les articles L33 à L35-6 du code de la santé publique.	
CONCLUSION	Après explication sur place, la commission décide : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au 48 Grand' Rue, d'effectuer les travaux de mise en conformité en régie ✓ Au 53 Grand' Rue, d'apposer un panneau pour proscrire tout usage de produit d'entretien et utiliser uniquement de l'eau claire pour laver les légumes ✓ Au 54 Grand' Rue, d'effectuer les travaux de mise en conformité en régie ✓ Au 51 Grand' Rue, d'exclure le lavabo puisque la pérennité du bâtiment en tant que local pompier n'est pas assurée et de ce fait ne suppose pas d'investissement. 	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Exécuter les travaux	Noël Delette/Fouzi	Année 2014

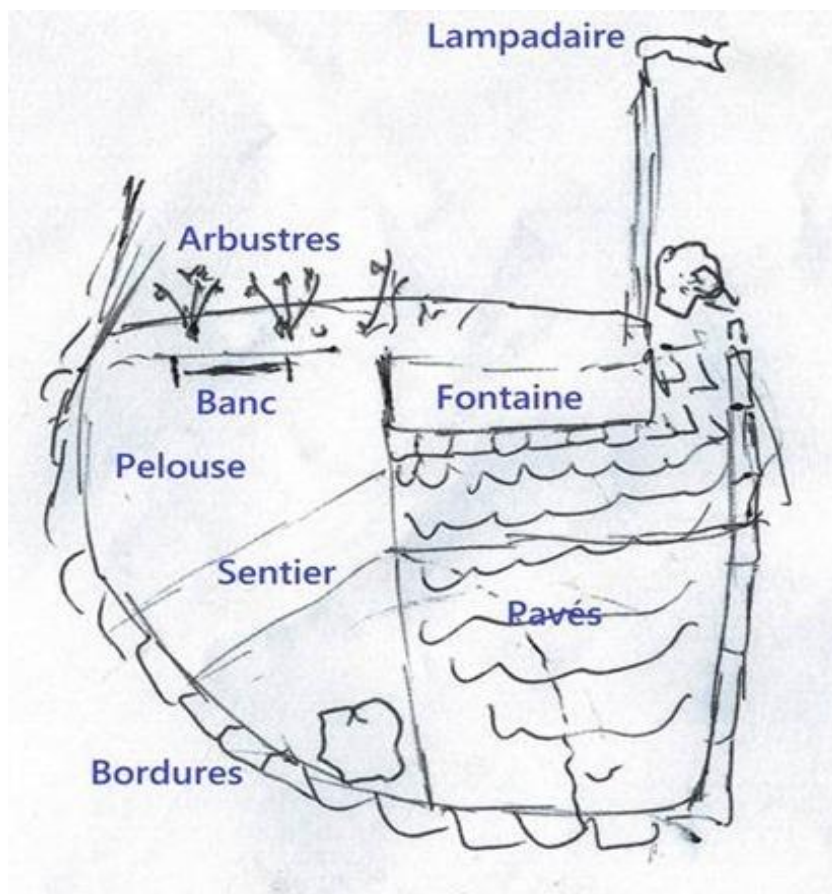
POINT N°2	Mise en place d'une palissade de protection à l'aire de jeu de la rue de la Gare, et institution d'une zone à 30 km/h.
L'aire de jeux installée rue de la Gare se situe à proximité immédiate de la chaussée	

CONCLUSION	<p>Il est proposé de fabriquer une palissade qui séparera la chaussée de la surface de jeux afin de sécuriser l'évolution des pratiquants. Cette palissade aura une hauteur de 90 cm et une longueur de 36 m. Elle sera fabriquée en régie avec du bois issu de notre forêt. Elle sera mise aux couleurs ludiques de la zone de jeux protégée. La mise en place d'un panneau « zone 30 » est également préconisée avec arrêté du Maire pour son entrée en vigueur.</p>
-------------------	---

MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Exécuter les travaux	Noël Delettre/Daniel Gully	été 2014



POINT N°3	Restructuration de la zone de repos à l'intersection de la rue Bel Air et de la rue du Gomm.	
Suite aux travaux d'assainissement la placette où est située la fontaine du Bel Air a été endommagée et n'est plus utilisable en l'état		
CONCLUSION	Fouzi propose un aménagement paysagé à base de Granit, d'herbe et d'arbustes d'ornement. La zone sera bordée de pavés et un banc sera installé pour permettre aux promeneurs de faire une pause. Cet aménagement devra être réalisé avant les travaux d'enrobés.	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Réalisation de la zone de repos	Noël Delette/Fouzi	Mai/Juin 2014



POINT N°4	Proposition de remplacer le garde-corps existant en prolongement du mur qui va être refait (Voir CR commission travaux du 04 Juillet 2013)	
Voulant profiter de l'opportunité des travaux de réfection du mur de soutènement à proximité du 56 rue Durrenbach il est proposé de remplacer le garde-corps du petit pont attenant		
CONCLUSION	Le coût estimé de 4000 € hors mise en œuvre n'a pas été inscrit au budget. Par conséquent, le projet est reporté à l'an prochain et on en profitera pour faire l'autre côté du pont en même temps.	
POINT N°5	Résurgence d'eau de ruissellement rue Bel Air	
Régulièrement, et plus particulièrement en hiver, de l'eau en provenance du sous-sol ruisselle sur la chaussée et gèle en hiver, rendant de ce fait la circulation dangereuse sur cette portion de voie fortement en pente.		

CONCLUSION	Après avoir placé des «marqueurs» pour déceler les endroits où l'eau ressort il est décidé d'effectuer un drainage longitudinalement à la chaussée des deux côtés de la route. Ces travaux seront complétés par des caniveaux qui draineront les eaux de surface. La canalisation qui alimente la fontaine du Bel air à partir du puits de captage sera elle aussi vérifiée afin de voir si elle n'est pas bouchée ou écrasée.	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Réaliser les travaux avant les travaux d'enrobés	Noël Delettre/Fouzi	Mai/Juin 2014

Divers,

- ✓ La porte de la cour d'école qui dessert la Mairie et la classe des CE1 sera mise en conformité pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'investissement est inscrit au budget et trois devis ont été sollicités auprès d'entreprises de la vallée.
- ✓ La partie arrière du couloir entre la Mairie et l'école sert de débarras et de stockage pour les sacs poubelles entre autres. Un poste informatique libre-service destiné aux demandeurs d'emploi se trouve aussi dans cet espace mais son accès n'est vraiment pas aisé, compte tenu du désordre ambiant. De plus, c'est un passage obligé pour se rendre à la salle de conseil municipal. Aussi, il est proposé d'installer une cloison de deux mètres de haut de façon à laisser la lumière du jour éclairer le couloir et de positionner le poste informatique en lieu et place de l'ancienne armoire de commande de la station de pompage.

Les débats sont clos à 19h30.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe de la parution du nouveau décret qui permet d'alléger les contraintes en terme d'horaires pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que, dans un premier temps, et au terme de négociations associant enseignants et parents d'élèves, les horaires avaient été arrêtés comme suit :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 00 - 15 h 15
 Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30

Les nouvelles dispositions réglementaires permettent de remettre en question les plannings tout en conservant les horaires, mais en regroupant les activités. Le vendredi après-midi serait proposé, ce qui présente l'avantage de mettre en place des activités plus intéressantes.

Le problème du financement des activités périscolaires du vendredi après-midi reste cependant en suspens.

Le Conseil d'Ecole sera consulté le 23 mai prochain, les décisions des différentes communes membres devront être retournées à la Comcom avant le 26 mai pour analyse et proposition de prise en charge de périodes NAP (nouvelles activités périscolaires)

Le résultat sera ensuite transmis à l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) pour le 6 juin.

Fermeture de classe :

La baisse des effectifs avait préfiguré la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Or, il se trouve que des familles nouvellement installées à ODEREN vont contrebalancer les prévisions. Avec deux enfants en plus, le risque de fermeture serait écarté.

Projet de jumelage :

Madame Eliane WYSS communique qu'elle a reçu récemment la visite de représentants de la localité de Nuailé d'Aunis. Après une année sabbatique convenue entre les deux communes

pour permettre l'installation des nouvelles assemblées locales, il a été convenu, au cours de l'entretien, de continuer les échanges.

Cependant, la pérennité de la relation ne peut être assurée sans l'adhésion des habitants.

Aussi, une annonce sera distribuée par le biais du prochain bulletin communal d'informations, pour solliciter des idées et des avis. La décision de poursuivre sera prise si les résultats de la consultation démontrent une réelle volonté en ce sens.

Le bulletin communal :

La livraison est prévue le 5 juin, et la distribution par quartier, le vendredi 6 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :